

Niveau:		année				
Domaine :]					
Mention :		M1				
Parcours :		60 ECTS				
Volume horaire étudiant :	419 h	112 h	531 (BAA)			
	stage ou projet	total				
Formation dispensée en :	⊠ fra	nçais	□an	ıglais		

Contacts:

Responsable de formation	Scolarité – secrétariat pédagogique
Responsable - Lucie WATRIN	Secrétariat : Lucie JAVAUX
Bureau 132C - 🕿 03 80 39 53 30	Bureau R14 🕿 03.80.39.54.17
Lucie.watrin@u-bourgogne.fr	Secretariat.m1droit@u-bourgogne.fr
Composante(s) de rattachement : UFR DRO	IT, SCIENCES ECONOMIQUE ET POLITIQUE

■ Objectifs:

L'objectif du Master 1 est d'offrir une formation de haut niveau dans les matières fondamentales du droit des affaires et du droit de l'entreprise, y compris dans leur dimension européenne et internationale, il s'agit de permettre aux étudiants d'acquérir déjà des connaissances spécialisées dans l'une des branches de la matière. Cette spécialisation n'est toutefois qu'une première orientation qui ne préjudicie pas les possibilités de réorientation. Le Master 1 BPA permet d'acquérir des connaissances générales communes aux M1 JACDC et Droit fiscal avec l'introduction de cours d'économie commun au diplôme d'économie relevant de la mention monnaie banque finance assurance. Cette spécialisation ne préjudicie pas les possibilités de réorientation sous réserve de se conformer aux procédures requises pour la candidature dans un parcours de master autre que celui de l'affectation initiale.

■ Débouchés du diplôme (métiers ou poursuite d'études) :

A l'issue du Master 1 les étudiants peuvent :

- appliquer leurs connaissances fondamentales aux situations pratiques auxquelles ils seront confrontés dans la vie professionnelle en s'engageant dans la vie active notamment dans le secteur privé
- se former et se spécialiser en effectuant une deuxième année en Master 2 BPA à orientation professionnelle.

Les étudiants titulaires d'un Master BPA peuvent notamment exercer des fonctions dans les services juridiques des entreprises, des banques, des assurances...

■ Compétences acquises à l'issue de la formation :

Les compétences acquises à l'issue de la formation renvoient aux compétences acquises à l'issue du parcours de Master 2 en alternance BPA de la mention droit des affaires commun avec la mention Monnaie, Banque, Finance, Assurance.

■ Compétences acquises à l'issue de l'année de formation :

- Approfondissement des connaissances en droit des affaires et en économie
- Développement des facultés d'analyse et de synthèse des étudiants
- Acquisition des qualités de rigueur et de clarté dans l'expression écrite (consultations, commentaires d'arrêts, dissertations) et orale



Modalités d'accès à l'année de formation :

■L'entrée en M1 est soumise à la sélection d'étudiants en principe titulaires d'une licence générale de Droit et par exception d'autres licences ou titres reconnus équivalents.

Les étudiants qui n'ont pas validé leur année de M1 (moyenne générale inférieure à 10) n'ont pas de droit acquis au redoublement mais ils pourront soumettre leur candidature à la commission de sélection de M1.

L'accès au M2 est conditionné par l'obtention d'un contrat en alternance.

Organisation et descriptif des études :

■ Schéma général des parcours possibles :

L'année de M1 est constituée de 10 UE. Chaque semestre comprend 5 UE. Pour chaque semestre :

- -1 UE connaissances fondamentales comprenant des cours magistraux accompagnés de TD;
- -1 UE connaissances complémentaires
- -1 UE connaissances additionnelles
- -1 UE compétences transverses et professionnalisation
- -1 UE options (cursus classique) ou UE patrimoine et assurance (cursus spécifique)
 - tableau de répartition des enseignements et des contrôles de connaissances assortis :

SEMESTRE 1

UE 1	discipline	СМ	TD	Total	ECTS	Type éval	coeff CT	coeff CC	total coef
Connaissances	Droit fiscal des affaires	33	15	48		CT+CC	3	1	4
fondamentales	Droit bancaire	33	15	48		CT+CC	3	1	4
TOTAL UE 1		66	30	96	10		6	2	8
CC : contrôle continu	- CT : contrôle terminal								
UE 2	discipline	СМ	TD	Total	ECTS	Type éval	coeff CT	coeff CC	total coef
Connaissances	Droit européen des affaires	33		33		СТ	3		3
Complémentaires obligatoires	Droit commercial : droit du commerce électronique et du numérique	33		33		СТ	3		3
TOTAL UE 2		66		66	8		6		6
UE 3	discipline	СМ	TD	Total	ECTS	Type éval	coeff CT	coeff CC	total coef
Connaissances additionnelles	Anglais		15	15		CC		2	2
obligatoires	Analyses comptables et financières	24	16	40		СТ	2		2
TOTAL UE 3		24	31	55	4		2		2
UE 4	discipline	СМ	TD	Total	ECTS	Type éval	coeff CT	coeff CC	total coef
Compétences	Politiques financières	12	6	18		СТ	2		2



transverses et orofessionnalisation	Stage facultatif								
TOTAL UE 4		12	6	18	4		2		2
UE 5	discipline	СМ	TD	Total	ECTS	Type éval	coeff CT	coeff CC	tota
Patrimoine et	Politique des banques centrales	24		24			1		1
assurances	Ingénierie patrimoniale	20		20			1		1
TOTAL UE 5		44		44	4		2		2
	TOTAL S1	212	67	279	30				20
SEMESTRE 2									
UE 1	discipline	СМ	TD	Total	ECTS	Type éval	coeff CT	coeff CC	tota
Connaissances	Droit commercial 2 : entreprises en difficultés	33	15	48		CT-CC	3	1	4
fondamentales	Droit fiscal des affaires 2	33	15	48		CT-CC	3	1	4
TOTAL UE 1		66	30	96	10		6	2	8
CC : contrôle continu	- CT : contrôle terminal								
UE 2	discipline	СМ	TD	Total	ECTS	Type éval	coeff CT	coeff CC	tot co
Connaissances	Droit du commerce international	33		33		CT	3		3
complémentaires	Economie des assurances	24		24		СТ	3		3
TOTAL UE 2		57		57	8				6
UE 3	discipline	СМ	TD	Total	ECTS	Type éval	coeff CT	coeff CC	tot
Connaissances	Finance verte	12		12		СТ	2		2
additionnelles	Economie des marchés financiers	24		24		СТ	2		2
TOTAL UE 3		36		36	4		2		2
UE 4 Compétences	discipline	СМ	TD	Total	ECTS	Type éval	coeff CT	coeff CC	tota

UE 4 Compétences	discipline	СМ	TD	Total	ECTS	Type éval	coeff CT	coeff CC	total coef
transverses et professionnalisation	<u>Anglais</u>		15			CC		2	2
·	Stage 2 semaines minimum					CC		2	2
TOTAL UE 4		0	15h	15h	4			2	2

UE 5	discipline	СМ	TD	Total	ECTS	Type éval	coeff CT	coeff CC	total coef
Patrimoine et	Droit des assurances	30		24		СТ	2		2
	Ingénierie patrimoniale	20		20		CT	2		2
TOTAL UE 5		50		44	4		2		2
	TOTAL S2			252	30			<u> </u>	20

■ Modalités de contrôle des connaissances :

Les règles communes aux études LMD sont précisées sur le site de l'Université $\underline{\text{http://www.u-bourgogne-formation.fr/IMG/pdf/referentiel}}$ etudes $\underline{\text{Imd.pdf}}$



Sessions d'examen

Une seule session d'examen est organisée pour chaque semestre.

Règles de validation et de capitalisation :

Principes généraux :

COMPENSATION:

Une compensation s'effectue au niveau de chaque semestre. La note semestrielle est calculée à partir de la moyenne des notes des unités d'enseignements du semestre affectées des coefficients. Le semestre est validé si la moyenne générale des notes des UE pondérées par les coefficients est supérieure ou égale à 10 sur 20.

CAPITALISATION:

Chaque unité d'enseignement est affectée d'une valeur en crédits européens (ECTS). Une UE est validée et capitalisable, c'est-à-dire définitivement acquise lorsque l'étudiant a obtenu une moyenne pondérée supérieure ou égale à 10 sur 20 par compensation entre chaque matière de l'UE. Chaque UE validée permet à l'étudiant d'acquérir les crédits européens correspondants. Si les éléments (matières) constitutifs des UE non validées ont une valeur en crédits européen, ils sont également capitalisables lorsque les notes obtenues à ces éléments sont supérieures ou égales à 10 sur 20.

Précisions :

Régime général :

Les enseignements sont organisés sous la forme d'unités d'enseignements (UE) capitalisables. Le contrôle des aptitudes et des connaissances intervient selon des modalités qui combinent notation continue et examen final, sauf pour les étudiants salariés et assimilés qui peuvent demander à être dispensés du contrôle continu et se trouvent de ce fait soumis au régime spécial.

L'assiduité aux travaux dirigés est obligatoire.

Deux absences injustifiées par matière et par semestre font perdre le bénéfice du contrôle continu. Le candidat sera déclaré défaillant et aucun calcul de note ne sera fait pour la ou les sessions concernées.

Régimes spéciaux :

1 – Régime spécial (sans travaux dirigés)

Les étudiants qui justifient être dans l'impossibilité de suivre régulièrement les séances de travaux dirigés peuvent demander à en être dispensés par le ou la vice-doyen(ne) chargé(e) de la pédagogie Masters. Cette demande doit en tout état de cause être formulée avant l'inscription aux examens. L'étudiant qui a passé un examen ne peut plus bénéficier du régime spécial.

Bénéficient de plein droit de ce régime sur simple présentation de justificatifs :

Les salariés, les étudiants effectuant leur service national, les mères de famille ou les pères de famille élevant seuls un ou plusieurs enfants, les handicapés physiques, moteurs ou sensoriels, les sportifs de haut niveau, les étudiants qui préparent en même temps un autre diplôme d'enseignement supérieur (sauf l'IEJ), les étudiants qui assument des responsabilités particulières dans la vie universitaire ou la vie étudiante.

Le ou la vice doyen(ne) chargé(e) de la pédagogie Masters peut décider de soumettre au régime spécial un étudiant qui a eu plus de trois absences justifiées dans une matière de TD.

En ce qui concerne les matières qui sont accompagnées de TD, le contrôle des aptitudes et des connaissances est organisé sous la forme d'un examen écrit dans les mêmes conditions que celles prévues pour les examens du régime général. Pour les autres épreuves s'applique le régime général.

2 - Régime Erasmus-Socrates

Les étudiants partant un semestre dans une université étrangère, dans le cadre des échanges Erasmus-Socrates doivent valider ce semestre à l'étranger sur une base d'un minimum de 30 crédits européens. Le choix des matières doit correspondre au profil du Master et doit être agréé par les responsables de la filière et par le ou la vice-doyen(ne) de l'UFR DSEP responsable des relations internationales. L'autre semestre doit être validé selon le régime normal (ou, éventuellement, spécial).

4